



Délai de préavis en cas de émission

Par **brelliana**, le **09/01/2011** à **22:19**

Bonjour,

J'occupe depuis le 15.08.2010 une poste d'assistante de direction, statut cadre.

L'entreprise commercialise à l'échelle internationale des machines outils.

Je souhaite démissionner et partir très rapidement.

L'entreprise a le code naf 4669B mais dans mon contrat de travail il est indiqué : "convention collective IMPORT-EXPORT N° 3060". Cette convention collective par contre ne correspond pas à l'activité de la société. Quel est donc le préavis à respecter ?

Merci pour votre aide !

brelliana

Par **P.M.**, le **09/01/2011** à **22:27**

Bonjour,

C'est cependant le préavis de la Convention Collective indiquée qui est applicable à moins de vouloir vous lancer dans une procédure qui ne pourra que vous faire perdre plus de temps que vous n'en gagnerez...

Mais vous pouvez toujours rechercher un accord écrit avec l'employeur pour raccourcir le préavis...